

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'Administration

Séance du 19 octobre 2007

Délibération n°2007-09

Approbation du Budget de l'établissement
et de l'organisation des services

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.
331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.
331-81

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Approuve le budget prévisionnel 2008 et l'organisation des
services.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Pierre Giran



Le Directeur

Jean-Marie Petit

